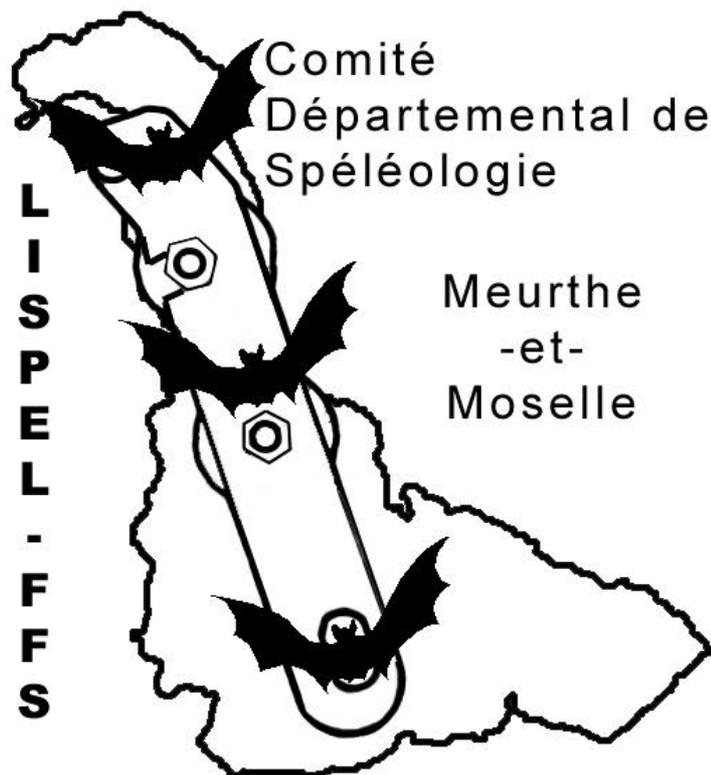


Assemblée Générale 2003 du Comité Départemental de Spéléologie de Meurthe et Moselle



Le CDS-54 a pour buts (article 1 des statuts) :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

S O M M A I R E

1 - Statuts.....	5
2 - Règlement intérieur.....	9
3 - Renseignements statistiques du CDS.....	11
4 - Rapport moral.....	15
5 - Rapport d'activités.....	17
6 - Rapport financier.....	19
7 - Inventaire des matériels.....	21
8 - Liste des clubs et représentation.....	23
9 - Les adresses utiles.....	25
Annexe 1 : comptes-rendus des réunions de CD.....	31
Annexe 2 : dénonciation de la convention "secours".....	35

1 - Statuts

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Comité Départemental de Spéléologie 54 est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau départemental.

Le C.D.S. 54 a pour but :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la F.F.S. dans le département de Meurthe et Moselle.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

Le C.D.S. concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

L'association a son siège social 1 rue de Lorraine 54400 COSNES ET ROMAIN.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du C.D.S., sur simple décision du comité directeur.

ARTICLE 2

Le C.D.S 54 est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans le département de Meurthe-et-Moselle conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans le département et affiliée à la F.F.S. au titre de " membre individuel ".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S., et membre d'un club dont le siège social est situé, dans le département.

ARTICLE 3

L'affiliation au C.D.S. est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

ARTICLE 4

La qualité de membre du C.D.S. 54 se perd avec celle de membre de la F.F.S. conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au C.D.S, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du C.D.S. sont fixées par le règlement intérieur de la F.F.S. et par l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du C.D.S. sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales.).
- Les relations avec les administrations et collectivités départementales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis.
- L'organisation de congrès ou autres manifestations départementales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La mise en œuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale départementale se compose de représentants élus pour 4 ans par les groupements sportifs et l'association départementale des individuels. Ces représentants doivent être licenciés à la fédération.

Ils disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le groupement sportif selon le barème suivant:

- de 1 à 10 = 1 représentant
- de 11 à 20 = 2 représentants
- de 21 à 30 = 3 représentants, etc.

Sont éligibles comme représentants à l'A.G. départementale tous les membres majeurs et licenciés depuis au moins 1 an.

Peuvent assister à l'A.G., avec voix consultative tous les licenciés du département conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'assemblée générale est convoquée par le Président du C.D.S.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'A.G. qui ont demandé la convocation.

L'assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique du C.D.S, dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S.. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du C.D.S. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le projet de budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur du C.S.R. ses représentants à l'A. G. régionale.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'A.G. est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, au C.S.R. et à la F.F.S.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le C.D.S. est administré par un Comité Directeur de douze membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe de la fédération. Le comité Directeur suit l'exécution du budget.

Ne peuvent être élues au comité directeur :

1 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.

2 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.

3 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

4 - Les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié un jeune de moins de vingt six ans et un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions.

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nombre total des personnes licenciées dans le C.D.S., et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1 - L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.
- 2 - Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.
- 3 - La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du C.D.S.. La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le Président du C.D.S.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'assemblée générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président Adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Le mandat du bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du C.D.S. préside les assemblées générales, le Comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le C.D.S. dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du C.D.S.

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATIONS ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du C.D.S. comprennent :

- 1 - Les produits des licences et des manifestations.
- 2 - Les cotisations et souscriptions de ses membres.
- 3 - Les subventions de l'état et des collectivités territoriales et des établissements publics.
- 4 - Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.
- 5 - Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du C.D.S. est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'A.G. statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du C.D.S. que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 22

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du C.D.S.

ARTICLE 23

Les délibérations de l'A.G. concernant la modification des statuts, la dissolution du C.D.S. et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la F.F.S.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 24

Le Président du C.D.S. ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du C.D.S.

Il les communique également au siège de la F.F.S.

ARTICLE 25

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'assemblée générale.

ARTICLE 26

Les présents statuts ont été adoptés le 3 mai 1997 par l'assemblée générale du C.D.S 54, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

2 - Règlement intérieur

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre du C.D.S. 54 s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'Assemblée Générale de la F.F.S.

ARTICLE 2

Le C.D.S. 54 se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la F.F.S.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'Assemblée Générale

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus des clubs à l'Assemblée Générale du C.D.S. 54 est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 Décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'A.G. doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des clubs; ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des Assemblées Générales, chaque délégué représentant de groupements sportifs ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'Assemblée Générale élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - Le Comité Directeur

ARTICLE 7 - Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de douze membres minimum comportant entre autres :

- un médecin,
- un jeune de moins de vingt-six ans,
- un éducateur sportif titulaire d'un diplôme permettant d'exercer les fonctions définies à l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et exerçant de telles fonctions,
- et au moins une représentante féminine par tranche de 10 % de licenciées du C.D.S. à la Fédération.

L'appel de candidatures a lieu au moins trois mois avant la date de l'Assemblée Générale. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

Les candidatures doivent être expédiées au siège du C.D.S. au plus tard le jour de la clôture à minuit.

Les élections au Comité Directeur se font au scrutin uninominal. Sont proclamés élus les 12 premiers candidats les mieux classés à l'issue du scrutin, sous réserve de respecter le quota de représentants statutaires (médecin, éducateur sportif et

féminine). En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux classés des catégories insuffisamment représentées.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le C.D.S., selon la politique définie par l'Assemblée Générale, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président Adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif impérieux à deux séances consécutives peut être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 6 des statuts de la F.F.S. et par le règlement disciplinaire.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la F.F.S.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'Assemblée Générale entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé d'un Président, d'un Président Adjoint, d'un secrétaire, d'un trésorier. Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

TITRE III - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDIVIDUELS

ARTICLE 13

Il existe au sein du C.D.S. une association de fait regroupant les individuels, et dénommée Association Départementale des Individuels de Meurthe et Moselle.

Cette association leur permet d'être représentés aux Assemblées Générales du département, dans les mêmes conditions que n'importe quels autres licenciés de groupements sportifs.

ARTICLE 14

Les élections des représentants de l'A.D.I. à l'Assemblée Départementale sont organisées tous les 4 ans, par le C.D.S.

Le nombre de ses représentants est calculé selon le même barème que celui des représentants des groupements sportifs (article 7 des statuts).

Le vote a lieu par correspondance, chaque individuel disposant d'une voix.

Les candidats les mieux placés sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir.

ARTICLE 15

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du C.D.S.

Cosnes et Romain, le 8 Mai 1997.

3 - Renseignements statistiques du CDS

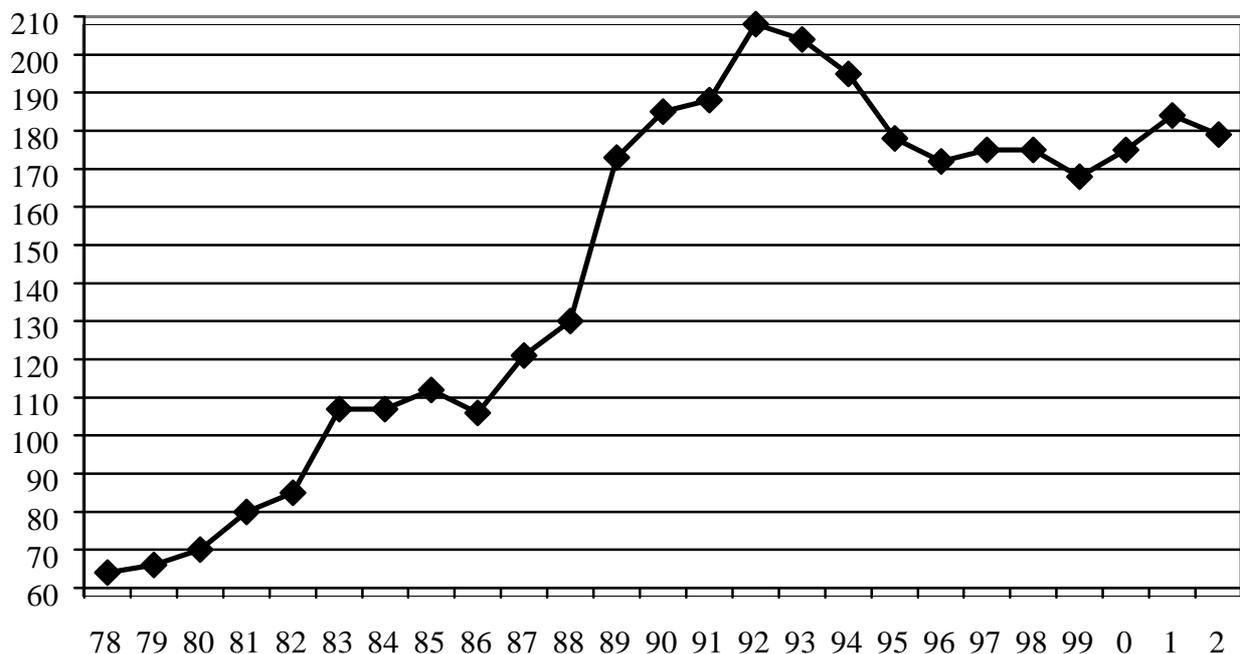
Effectif 2002 :

Nombre de clubs : 10

Nombre de licenciés : 179 (dont 7 individuels)

Évolution des effectifs depuis 1978 :

Année	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2
Clubs	8	8	7	8	7	11	11	11	11	11	11	11	10	10	10	10	10	10	10	9	9	9	9	10	
Licenciés	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179



La spéléologie au sein de la Meurthe-et-Moselle :

En septembre 2002 la **D**irection **R**égionale et **D**épartementale de la **J**eunesse et des **S**ports a édité une plaquette intitulée « *Le Sport en Meurthe-et-Moselle* » (consultable sur Internet : www.drdjs-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr, rubrique Sport) dans laquelle l'ensemble des disciplines sportives sont comparées pour l'année 2001. On y découvre que :

- sur les 81 disciplines la spéléologie est au 66^e rang par l'effectif des licenciés (la première discipline est le football avec 25 205 licenciés et en dernier on trouve la lutte avec 5 licenciés),
- sur un total de 122 004 licenciés (hors scolaire) les spéléologues représentent 0,15 % des sportifs,
- sur les 22 965 licenciés du collège des sports non olympiques les spéléologues représentent 0,80 %,

- avec 54 femmes pour 129 hommes, soit un taux de féminisation de 29,5 %, la spéléologie est dans la moyenne départementale (30 % de femmes) loin derrière la danse (100 % de femmes) mais également loin devant le rugby (1 % de femmes),
- avec 9 % de mineurs la spéléologie se situe au 72^e rang,
- les 9 clubs ont en moyenne 20 licenciés, ce qui place la spéléologie au 76^e rang des effectifs moyens de clubs, loin derrière le CAF de Nancy avec 1 617 licenciés ou le golf avec 637 licenciés en moyenne par club.

Féminisation :

Association	Nombre de clubs	Nombre de fédérés	Fédérés par Club	Fédérés individuels	Total Fédérés	Nombre de femmes	Taux de féminité
ASDUN	1	12	12	-	12	2	16,7 %
ASPA	1	37	37	-	37	15	40,5 %
ASSCA	1	7	7	-	7	3	42,9 %
CLRS	1	13	13	-	13	1	7,7 %
GS-CAF	1	3	3	-	3	1	33,3 %
GSL	1	7	7	-	7	1	14,3 %
RS	1	4	4	-	4	0	0,0 %
SCL	1	19	19	-	19	3	15,8 %
SS-USBL	1	10	10	-	10	2	20,0 %
USAN	1	60	60	-	60	19	31,7 %
Individuels	-	-	-	7	7	1	14,3 %
CDS-54	10	172	17,2	7	179	48	26,8 %
CDS-55	3	23	7,7	3	26	4	15,4 %
CDS-57	6	105	17,5	0	105	21	20,0 %
CDS-88	7	69	9,9	1	70	14	20,0 %
LISPEL	26	369	14,2	11	380	87	22,9 %
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document						

Répartition en fonction des âges :

Association	14 ans et -	15 - 18 ans	19 - 22 ans	23 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 ans et +	TOTAL
ASDUN	0	0	0	1	3	4	4	12
ASPA	10	3	1	4	7	9	3	37
ASSCA	0	0	0	1	3	2	1	7
CLRS	1	0	0	0	2	6	4	13
GS-CAF	0	0	0	1	0	1	1	3
GSL	0	0	0	1	2	0	4	7
RS	0	1	0	0	2	1	0	4
SCL	2	1	1	0	10	5	0	19
SS-USBL	0	0	0	2	1	3	4	10
USAN	5	2	5	16	12	13	7	60
Individuels	0	6	0	1	0	0	0	7
CDS-54	18	13	7	27	42	44	28	179
CDS-55	0	1	3	7	4	7	4	26
CDS-57	5	6	2	10	22	41	19	105
CDS-88	0	3	4	9	19	23	12	70
LISPEL	23	23	16	53	87	115	63	380
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document							

Situation globale en âges :

Association	Â G E					
	minimum	Q1	moyen	médian	Q3	maximum
ASDUN	23	39	44	48	52	57
ASPA	7	14	30	32	41	57
ASSCA	28	30	43	39	45	75
CLRS	10	40	44	46	50	69
GS-CAF	28	28	42	43	55	55
GSL	28	34	45	50	55	57
RS	18	37	34	39	48	48
SCL	9	31	33	37	40	44
SS-USBL	27	31	43	48	52	57
USAN	6	24	34	33	43	88
<i>Individuels</i>	<i>15</i>	<i>16</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	<i>19</i>	<i>29</i>
CDS-54	6	25	35	37	45	88
CDS-55	16	23	36	33	46	76
CDS-57	9	31	39	41	46	64
CDS-88	18	31	39	40	46	73
LISPEL	6	27	37	39	47	88
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document.					

(lexique : Q1 : ¼ effectif est d'âge inférieur ; médian : ½ effectif est d'âge inférieur ; Q3 : ¾ effectif est d'âge inférieur)

Représentation des mineurs et des jeunes :

Association	Fédérés	Mineurs	M. / Fédéré	22 ans et -	J1 / Fédéré	26 ans et -	J2 / Fédéré
ASDUN	12	0	0,0 %	0	0,0 %	1	8,3 %
ASPA	37	13	35,1 %	14	37,8 %	16	43,2 %
ASSCA	7	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
CLRS	13	1	7,7 %	1	7,7 %	1	7,7 %
GS-CAF	3	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
GSL	7	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
RS	4	1	25,0 %	1	25,0 %	1	25,0 %
SCL	19	3	15,8 %	4	21,1 %	4	21,1 %
SS-USBL	10	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
USAN	60	7	11,7 %	12	20,0 %	22	36,7 %
<i>Individuels</i>	<i>7</i>	<i>6</i>	<i>85,7 %</i>	<i>6</i>	<i>85,7 %</i>	<i>6</i>	<i>85,7 %</i>
CDS-54	179	31	17,3 %	38	21,2 %	51	28,5 %
CDS-55	26	1	3,8 %	4	15,4 %	9	34,6 %
CDS-57	105	11	10,5 %	13	12,4 %	17	16,2 %
CDS-88	70	3	4,3 %	7	10,0 %	10	14,3 %
LISPEL	380	46	12,1 %	62	16,3 %	87	22,9 %
FFS	Statistiques indisponibles au moment de la réalisation du document						

Niveaux de qualification de l'encadrement spéléologique :

Association	Total Fédérés	Qualifiés	Initiateurs	Moniteurs	Instructeurs	Diplômés	Fédérés / Diplômé
ASDUN	12	0	0	0	0	0	!Division par zéro
ASPA	37	0	1	0	0	1	37,0
ASSCA	7	0	1	0	0	1	7,0
CLRS	13	0	2	0	0	2	6,5
GS-CAF	3	0	2	0	0	2	1,5
GSL	7	0	4	0	0	4	1,8
RS	4	0	0	0	0	0	!Division par zéro
SCL	19	1	6	0	0	7	2,7
SS-USBL	10	0	1	0	0	1	10,0
USAN	60	0	5	1	0	6	10,0
<i>Individuels</i>	<i>7</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	!Division par zéro
CDS-54	179	1	22	1	0	24	7,5
LISPEL 2001*	378	0	22	0	0	22	17,2
FFS 2001*	7 778	1	273	51	27	352	22,1

* : brevets actifs auprès de l'EFS (brevets fédérés et ayant renvoyé le Compte-Rendu d'Activité de Cadre annuel)

Statistique rétrospective des effectifs régionaux depuis 1978 :

Années	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	0	1	2	
ASDUN	10	10	10	10	11	12	12	10	8	10	13	14	15	13	15	18	17	12	9	12	13	14	12	11	12	
ASPA											8	12	14	13	16	17	19	16	26	19	22	20	26	30	37	
ASSCA						7	15	15	9	13	7	9	7	8	8	8	7	5	6	6	6	6	6	7	7	
CLRS	7	7	8	8	6	7	7	11	8	10	11	10	12	8	9	9	11	11	12	13	14	13	14	12	13	
CNS-GAG	10	5	8																							
GS-CAF	7	-	-	-	-	5	5	5	5	7	6	20	15	17	18	21	12	10	6	3	3	4	5	7	3	
GS-FEP/DMS						6	5	5	5	3																
GSL	8	10	11	13	15	8	8	7	12	13	10	18	14	19	16	15	19	13	12	9	10	7	10	9	7	
HADES	8	9																								
Individuels																							1	1	7	
RS																									4	
SCL							4	5	8	18	20	21	34	43	40	35	25	23	24	26	19	15	14	13	19	
SS-ASPTT		11	11	13	13	13	10																			
SS-ASSPN											9	18	18	15	11	15	14	15	7	6						
SS-ENSG				7																						
SS-FJEP-GAGG	5	6	6	6	8	9	4	6	8	8	3	3														
SSM-ALAST						5	6	6	4																	
SS-USBL	9	8	16	18	16	17	15	18	14	18	21	20	19	12	14	13	12	13	12	11	13	11	10	10	10	
USAN	?	?	?	5	16	17	16	24	25	21	22	28	37	40	57	53	59	60	58	70	75	78	77	84	60	
CDS-54	64	66	70	80	85	107	107	112	106	121	130	173	185	188	208	204	195	178	172	175	175	168	175	184	179	
ASPRP	13	3																								
CSPLF					7	11	16	18	25	32	27	23	21	28	30	32	36	25	21	22	32	27	30	19	14	
GERSM					18	15	14	9	8	13	14	17	18	17	17	14	9	15	9	9	9	9	10	6	6	
Individuels																							1	4	3	
SCAM	8	8	15	23	9	7																				
SCDM		10																								
SCLER		7	15	7	10	6	4	8	6	8	5	6	8	10	14	11	12	13	7	5	4	6	6	4	3	
SPB				8																						
SSRE	6	8	12	9	5	3	2	2	1	4	3	4	6	8	4											
CDS-55	27	36	42	47	49	42	36	37	40	57	49	50	53	63	65	57	57	53	37	36	45	42	47	33	26	
FALAISE																						12	17	11	8	7
GSF			7	11	10	7	5	5	9	10	11	11	11	9	8	10	10	9	8	9	8	8	9	9	9	
GSLG	8	8	11	15	16	18	26	33	37	34	45	31	19	16	19	18	18	21	22	21	21	20	19	20	19	
GSMM						12	17	17	26	14	21	15	16	13	5	5	5									
GSMS				5	-	-	-	5	5	5	5	5	6	5	5	5	5									
SAS						14	10	7	10	11	14	6	7	6	6	3	3	3	8	7	7	9	9	6	9	
SCM	8	-	5	10	13	15	19	12	33	28	27	21	18	15	27	29	28	19	23	27	24	26	23	30	35	
SCO						9	9	12	12	16	17	18	16	17	19	22	20	24	23	26	26	26	29	31	26	
SCT									1	6	5	7	4	15	17	13	11	8	6	6	7					
SS-ENF	7	8																								
CDS-57	23	16	23	41	39	61	90	94	130	123	142	122	96	96	104	105	102	80	91	93	105	106	100	104	105	
ABIMES																							15	4	4	4
Aragonite																6	8	10	9	8	9	8	12	12	12	11
ASL									7	6	9	10	9	5	6	5	-	-	3	3	3					
GREPIC													3	8	6	5										
GSHV								11	13	13	15	17	21	17	17	14	11	11	8	8	10	10	12	12	15	
GSLV								5	8	6	4															
GSPV	11	13	11	22	20	16	24	20	15	20	22	20	25	20	16	17	20	13	13	11	9	8	9	8	8	
GSR					6	6																				
GSV							8	5																		
GUS								9	14	14	13	9	19	11	13	12	10	12	9	8	8	7	7	7	8	
Individuels																									1	
SCHM	6	6	5	6	7	10	11	8	10	9	1	-	-	-	-	5	13	14	7	11	11	15	15	12	15	
SESAM										7	8	8	10	9	9	7	9	9	9	9	8	8	8	8	9	8
CDS-88	17	19	16	28	33	32	43	58	67	75	72	64	79	70	73	73	75	68	57	59	57	75	67	64	70	
Individuels	10	22	16	19	13	5	5	11	7	9	4	7	7	3	4	2	2	2	4	2	1	3	2	5	11	
LISPEL	141	149	167	215	219	247	281	312	350	385	397	416	420	420	450	441	429	381	361	365	383	394	389	385	380	

À partir de 2000 les *Individuels* sont répartis par département. Leur total est donné à titre indicatif.

4 - Rapport moral

Comme les années passées, une bonne partie de mon temps a été consacrée à la réception, la lecture, le tri et l'archivage de l'imposante littérature fédérale ainsi que celle des divers instances officielles (Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Général, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, etc.). À cela s'ajoute également ma présence à diverses réunions (CDOS/CROSL, CG, DDJS) pour représenter notre discipline, nouer quelques liens et faire savoir aux autorités que la spéléologie existe dans notre département.

Néanmoins, divers projets ont été suivis. Certains ont aboutis, d'autres sont encore en travaux ou à l'état de recherche. Le détail de ces actions est donné dans le rapport annuel d'activités.

L'évolution de l'effectif pour 2002 n'est guère satisfaisante. Bien que 2 clubs aient eu un recrutement très positif cette année (SCL : +46 % ; ASPA : +23 %) et qu'un nouveau club soit né, d'autres ont eu de fortes baisses d'effectifs (GS-CAF : -57 % ; USAN : -29 % ; GSL : -22 %). Il est remarquable d'observer la forte augmentation des individuels (de 1 à 7) qui préfèrent ne pas s'intégrer à un club... tout en souhaitant être membre de notre fédération.

Le Comité Meurthe-et-Mosellan est le plus féminisé de Lorraine et certainement parmi les plus féminisés de France. Je ne peux donc que déplorer la faible participation des femmes aux instances dirigeantes, tant des clubs que du département ou de la région.

La représentation des jeunes (mineurs et moins de 22 ans), la moyenne d'âge comme l'âge médian (âge de la moitié de l'effectif) des membres du CDS sont satisfaisants par rapport aux autres départements lorrains, à la région et certainement à la fédération. Néanmoins, et comme les années précédentes, de nombreux clubs vieillissent et se dirigent probablement vers une prochaine disparition. Le partenariat mis en place cette année avec Jeunesse et Sport aurait pu permettre à chaque club de s'investir auprès de la jeunesse locale et d'en retirer des adhésions de jeunes. Malheureusement trop peu de cadres se sont investis dans ce partenariat pour espérer voir des retombées.

Le département a vu son nombre de cadres spéléos stagné cette année avec 1 qualifié, 22 initiateurs et 1 moniteur, soit 7,5 fédérés par cadre spéléo.

Bien que disposant de la statistique sur les cadres spéléos actifs auprès de l'EFS par région pour l'année 2001, il m'a été impossible de l'obtenir en détail sur les 4 départements lorrains. Je n'ai également pas réussi à obtenir les statistiques d'encadrement en canyon ou en plongée spéléo... Il n'est donc pas aisé de nous situer au niveau de l'encadrement des activités de notre fédération.

Vous l'aurez compris, le bilan, bien que positif, n'est pas engageant. Il nous faut réagir au sein de nos clubs pour les faire vivre au risque d'en voir disparaître dans les années à venir.

Pour le CDS-54,
Le Président

5 - Rapport d'activités

Administration :

Les membres du Comité directeur se sont réunis 3 fois cette année (le 26 janvier, jour de l'AG 2002, le 29 mai et le 4 octobre) pour divers débats. Ils ont reçu un compte-rendu pour chacune des 2 dernières séances. Ceux-ci ont été annexés à la fin de ce document (annexe 1).

Animations - manifestations :

Le CDS n'a organisé aucune manifestation cette année et ne s'est retrouvé partenaire d'aucune animation.

Matériel :

Le CDS est devenu propriétaire d'une grande tente. Ancien matériel de l'armée, il se compose de 3 travées d'environ 5 m de large sur 2 m de long avec une hauteur variant de 2 à 2,5 m. Ce matériel est entreposé dans le local de l'USAN et pourra être prêté aux clubs.

Le CDS continue de s'équiper en matériel d'initiation en partenariat avec Jeunesse et Sport. Du matériel est en cours d'achat mais on peut considérer que le CDS dispose maintenant de 20 casques avec éclairage à LED, 2 casques avec éclairage acétylène et 10 combinaisons (3 XS, 5 S et 2 M). Il a été décidé de ne plus investir dans des combinaisons (usure rapide et entretien gênant).

Projets en cours :

Le trimestriel du CDS, Spéléo-Info Meurthe-et-Moselle, est paru régulièrement tout au long de l'année avec ses numéros 6 à 9. Actuellement le journal vit essentiellement grâce à 3 personnes : Pascal CUXAC (avec des informations sur la bibliothèque régionale), Marie MARTIN (lecture et résumés de la littérature fédérale) et Christophe PREVOT. Il serait intéressant que chaque club envisage d'y publier ses travaux, ses activités, ses propositions de camps...

Le partenariat avec Jeunesse et Sport s'est poursuivi pendant les vacances estivales. 5 cadres ont permis à 14 groupes de bénéficier de sorties dans les grottes de Pierre-la-Treiche alors que le calendrier initial en prévoyait 120... Je ne peux que déplorer le faible investissement des cadres fédéraux du département. Ce partenariat devrait être très positif en termes financiers (2 subventions de 2 286 € pour l'achat de matériel et un gain d'environ 27 € par

sortie encadrée, frais de cadre déduits) ainsi que pour nos relations avec nos autorités de tutelles. Une discussion avec Jeunesse et Sport s'impose pour tenter de permettre l'encadrement par des non-diplômés afin de pouvoir satisfaire au mieux la forte demande, à moins que d'autres cadres trouvent un peu de temps à consacrer à ces groupes.

Prévention et sécurité :

Le brochage des grottes de Pierre-la-Treiche s'est poursuivi et est arrivé à son terme.

Une séance a eu lieu dans la grotte du Chaos afin de prévenir du danger à accéder à l'entrée du Porche. Un balisage a été réalisé pour orienter les visiteurs vers la seconde entrée. Il reste encore à assurer quelques blocs.

Secours :

La convention de 1989 liant la préfecture au CDS a été dénoncée (voir courrier en annexe 2). Les spéléos peuvent maintenant être réquisitionnés par le Préfet pour intervenir sous-terre.

Stage technique :

Le stage a bien eu lieu en avril 2002 et s'est très bien passé (voir compte-rendu dans SIMM). Il reste à rembourser partiellement les participants en fonction des crédits disponibles sur le bilan financier de 2002, et considérant que les demandes de subventions faites pour diminuer les coûts pour nos jeunes n'ont pas été suivies...

Un nouveau stage était en préparation pour février 2003, mais il a été annulé par manque de participants. Une formule de stages à thèmes sur des week-ends est à l'étude.

6 - Rapport financier

Bilan financier 2002 provisoire :

ACTIF	PASSIF
Livret d'épargne 3 330,32 €	Report des exercices 3 679,51 €
Compte courant 4 406,29 €	Résultat de l'exercice 2002 41,50 €
Produits à recevoir 960,00 €	Charges à payer 4 556,00 €
TOTAL ACTIF 8 696,61 €	TOTAL PASSIF 8 696,61 €

Compte de résultat 2002 provisoire :

CHARGES	PRODUITS
Frais administratifs 39,80 €	Quote-part LISPEL 693,48 €
Frais postaux & SIMM 461,34 €	Intérêts livret 100,00 €
Aide aux formations 1 872,53 €	Subvention CG-54 686,00 €
Stage technique CDS 197,00 €	Subvention FNDS 300,00 €
Stages vacances 460,00 €	Subvention DDJS-54 2 286,00 €
Achats de matériels 3 170,21 €	Subvention FFS 120,00 €
Trop perçu stage technique CDS 10,00 €	Stage technique CDS 170,00 €
TOTAL CHARGES 6 210,88 €	Stages vacances 1 096,90 €
Résultat de l'exercice 41,50 €	Reprise sur provision 800,00 €
TOTAL 6 252,38 €	TOTAL PRODUITS 6 252,38 €

Détail des retards à recevoir et à payer :

<u>CHARGES :</u>	<u>PRODUITS :</u>
Aide aux formations - canyon 700,00 €	Subvention FFS 120,00 €
Aide aux formations - stage CDS 1 062,00 € (= 9 × 118 €)	Intérêts livret 100,00 €
Stages vacances 460,00 € (= 20 × 23 €)	Stages vacances - Omnisport Frouard 180,00 €
Achat matériel DDJS-54 2 286,00 €	Stages vacances - part DDJS 500,00 €
Cotisations 2002 CDOS 38,00 €	Stages vacances - en déc. 2002 60,00 €
Trop perçu stage CDS 10,00 €	
TOTAL 4 556,00 €	TOTAL 960,00 €

Budget 2002 (pour mémoire) et budget prévisionnel 2003 :

PRODUITS	2002		2003
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Quote-part LISPEL	650,00	693,48	700,00
Intérêts du livret	100,00	100,00	100,00
Subvention CG-54	550,00	686,00	700,00
Subvention DDJS-54	-	2 286,00	-
Subvention FNDS	4 100,00	300,00	500,00
Subvention FFS	-	120,00	-
Stage technique CDS	-	170,00	0,00
Stages vacances	1 500,00	1 096,90	1 000,00
Reprise sur provision	-	800,00	-
TOTAL	6 900,00	6 252,38	3 000,00

CHARGES	2002		2003
	Ouvert en euros €	Réalisé en euros €	Ouvert en euros €
Frais admin. & bureau	35,00	39,80	50,00
Frais postaux & SIMM	550,00	461,34	500,00
Aide aux formations	4 100,00	1 872,53	900,00
Aide aux manifestations	155,00	0,00	150,00
Stage technique CDS	-	197,00	0,00
Trop perçu stage technique	-	10,00	-
Stages vacances	-	460,00	500,00
Achat de matériels	1 680,00	3 170,21	900,00
Mise en provision	380,00	0,00	-
TOTAL	6 900,00	6 210,88	3 000,00

Pour le CDS-54,
le trésorier

7 - Inventaire des matériels au 31 décembre

a) Matériel de bureau (local USAN)

- Cisaille de bureau : 1 (*chez président*)
- CD Photo KODAK : 3 (*chez président*)
- Duplicateur GESTETNER 460 : 1
- Graveur stencils ORPO-TOSHAFAX MA750 : 1
- Logiciel de comptabilité : 1 (*chez trésorier*)
- Machine à écrire OLIVETTI Praxis 35 : 1
- Machine à relier RELISPIRE : 1
- Photocopieuse CANON PC10 : 1 (*chez président*)

b) Matériel d'exposition (local USAN)

- Caisse à outils pour quincaillerie
- Caisse à sous-verre : 10
- Grille expo caddie 1 travée : 2
- Grille expo caddie 3 travées : 20
- Sous-verres différents formats

c) Matériel de réception (local USAN)

- Assiette : 39
- Bol : 41
- Coupe à dessert : 50
- Couvert :
 - couteau : 45
 - cuillère à café : 45
 - cuillère à soupe : 43
 - fourchette : 42
- Cruche : 3
- Poivrier : 2
- Salière : 2
- Saladier : 10
- Tasse à café : 41
- Verre : 27

d) Matériel divers (local USAN)

- GPS GARMIN II : 1 (*chez D. PREVOT*)
- Tente 3 tronçons : 1

e) Équipement initiation (local USAN)

- Équipement de base complets : 7 (*chez D. RODANGE*)
- Casque éclairage à LED : 10
- Combinaison bleue : 10 (3 XS, 5 S, 2 M)

f) Matériel spéléo divers (local USBL)

- Bloqueur basic : 6
- Bloqueur de poitrine : 1
- Descendeur autobloquant : 1
- Descendeur simple : 1
- Kit pour cordes : 1
- Lampe à carbure ALP : 1
- Lampe à carbure FISMA : 4
- Maillon ½ rond alliage : 1
- Mousqueton acier : 11
- Poignée PETZL : 1
- Poulie fixe : 2
- Sangle torse harnais : 4

g) Matériel de désobstruction (local ASDUN)

- Burin bêche : 1
- Burin pic : 1
- Burin pelle : 1
- Groupe électrogène RHINO 2 kVA : 1
- Marteau électro-pneumatique MAKITA : 1
- Marteau électro-pneumatique sur accus BOSCH avec chargeur et 3 accus : 1 (*local USAN*)
- Mèches : 1×18 mm, 1×20 mm, 1×35 mm (*local USAN*)
- Rallonge électrique 2 × 2,5 mm² en 50 mètres : 3

h) Matériel de pompage (local USBL)

- Bouchon de 40 : 1
- Pompe PUMPEX 700 W de 32 m³/h : 1
- Raccord 65/40 : 3
- Tuyau pompier en 65 mm 20 mètres : 1
- Tuyau pompier en 40 mm 20 mètres : 3

i) Matériel de secours (local ASDUN)

- Brancard type T.S.A. : 2 (*dont 1 local USBL*)
- Équipement palan : 6
- Matelas coquille : 1

8 - Liste des clubs et représentation

Liste des clubs et présidents :

Identifiant du club	Nom du club	Effectif 2002	Président
L54-023-000 ASDUN	<u>Association Spéléo du District Urbain Néodomien</u>	12	BOYETTE François 40, rue du Général Thiry 54230 NEUVES MAISONS 03 83 47 12 62
L54-031-000 ASPA	<u>Association Spéléo et Plein Air</u>	37	CUNY Bertrand 4, rue du Fort Joly 54390 FROUARD 03 83 49 00 19
L54-003-000 ASSCA	<u>Association Spéléologique de Sauvegarde des Cavernes</u>	7	GAPP Marc 16, Grand'ruie 57830 SAINT-GEORGES 03 87 25 95 09
L54-004-000 CLRS	<u>Cercle Lorrain de Recherche Spéléologique</u>	13	BASTIEN Claude 27, rue Charles Courtois 54210 ST NICOLAS DE PORT 03 83 45 32 34
L54-028-000 GS-CAF	<u>Groupe Spéléo du Club Alpin Français de Nancy</u>	3	CHAMPAGNE Bernard 155, rue Claude Monet 54710 LUDRES 03 83 25 93 75
L54-011-000 GSL	<u>Groupe Spéléo de Lillebonne</u>	7	ROCHE Michel Pav. 7, Lotissement SAPRR 54170 ALLAIN 03 83 52 02 81
L54-032-000 RS	<u>Régime Sec</u>	4	COLOMBO Thierry 278, boulevard de Metz 54350 MONT St MARTIN 03 82 23 21 74
L54-018-000 SCL	<u>Spéléo-Club de Lunéville</u>	19	CABANSKI Romain 151, rue des Jardins 57600 FORBACH 03 87 84 21 69
L54-022-000 SS-USBL	<u>Section Spéléologique de l'Union Sportive du Bassin de Longwy</u>	10	FIZAINE Jean-Paul 3, rue du Château d'eau 54135 MEXY 03 82 24 19 06
L54-021-000 USAN	<u>Union Spéléologique de l'Agglomération Nancéienne</u>	60	PRÉVOT Daniel 2, rue de Cronstadt 54000 NANCY 03 83 27 01 93
		172	

Représentation au sein du CDS :

Année 2001	Effectif	Représentation du CDS	Électeurs	Représentation de l'AG	Écart
ASDUN	12	6,7 %	2	9,1 %	2,4 %
ASPA	37	20,7 %	4	18,2 %	-2,5 %
ASSCa	7	3,9 %	1	4,5 %	0,6 %
CLRS	13	7,3 %	2	9,1 %	1,8 %
GS-CAF	3	1,7 %	1	4,5 %	2,8 %
GSL	7	3,9 %	1	4,5 %	0,6 %
RS	4	2,2 %	1	4,5 %	2,3 %
SCL	19	10,6 %	2	9,1 %	-1,5 %
SS-USBL	10	5,6 %	1	4,5 %	-1,1 %
USAN	60	33,5 %	6	27,3 %	-6,2 %
<i>Individuels</i>	7	3,9 %	1	4,5 %	0,6 %
TOTAL	179	100,0 %	22	99,8 %	-0,2 %

9 - Les adresses utiles



Siège social : 130, rue Saint Maur / 75011 PARIS / ☎ : 01.43.57.56.54 / 📠 : 01.49.23.00.95 /
site Internet : <http://www.ffspeleo.fr>
mél *Secrétariat* : ffs.paris@wanadoo.fr
mél *Comptabilité* : ffs.compta@wanadoo.fr

Pôle technique : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.09.63 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
mél *Pôle / EFS / co. Médicale* : ffs.lyon@wanadoo.fr
mél *EFC / CREI / co. Jeunes* : ffs.canyon@wanadoo.fr
mél *Gestion des adhérents / Reprographie* : ffs.adherent@wanadoo.fr
mél *Spelunca librairie / Produits fédéraux* : spelunca-librairie@ffspeleo.fr

Président d'honneur : Géo MARCHAND / Tredède / 46330 CABRERETS / ☎ : 05.65.30.22.48

Président : Joël POSSICH / 4, allée Philibert Piccot / 69150 DECINES-CHARPIEU /
☎ : 04.78.49.35.88 / 📠 : 04.78.49.78.14 / 📠 : 06.16.70.62.60 /
mél : la-presse-de-charpieu@wanadoo.fr

Président adjoint : Michel BAILLE / 26, chemin de Tabor / 91310 LINAS / ☎ : 01.69.80.94.35 /
📠 : 01.64.49.83.32 / mél : baille.bsa@wanadoo.fr

Vice-Président chargé du développement : François JOVIGNOT / 1, rue Bossuet / 21160
MARSANNAY-LA-COTE / ☎ : 03.80.52.83.97 /
mél : francois.jovignot@wanadoo.fr

Vice-Président délégué UIS : Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES /
☎/📠:05.59.13.90.17/☎:03.80.85.78.21/mél:claudemouret@wanadoo.fr

Secrétaire général : Bernard LIPS / 4, avenue Salvador Allende / 69100 VILLEURBANNE /
☎ : 04.78.93.32.18 / 📠 : 04.78.89.78.02 / ☎ : 04.72.43.79.51 /
mél : lips@genserver.insa-lyon.fr

Secrétaire adjoint : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrées / 91830 LE COUDRAY-
MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Trésorier : Éric LEFEBVRE / 3, rue Paul Verlaine / 91240 ST MICHEL-SUR-ORGE /
☎ : 01.69.46.13.66 / 📠 : 01.60.15.26.81 / mél : eric.lefebvre@ambassade.tm.fr

Directeur Technique National : Claude ROCHE / 11, rue Pasteur / 89100 SENS / ☎ : 01.43.57.56.54 /
📠 : 01.49.23.00.95 / 📠 : 06.80.23.67.37 / mél : FFS.dtn@wanadoo.fr

COMMISSIONS F.F.S.

Assurance : Michel DECOBERT / La Petite Garrigue / Les Ombrées / 47340 SAUVAGNAS /
☎/📠 : 05.53.95.73.89 / mél : decobert@club-internet.fr

Audiovisuel : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-
MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Canyonisme : Thierry SAUNIER / Route du Stade / Quartier de Versailles / 13840 ROGNES /
☎/📠 : 04.42.42.06.28 / 📞 : 06.07.25.19.94 / 📠 : 06.07.25.19.94 /
mél : ty.saunier@wanadoo.fr

Documentation : Jacques ORSOLA / 37, rue du Bon Pasteur / 69001 LYON / ☎ : 04.78.27.35.18 /
📠 : 04.78.39.15.19 / mél : la-rouille@ifrance.com

Enseignement (EFS) : 28, rue Delandine / 69002 LYON / ☎ : 04.72.56.35.76 / 📠 : 04.78.42.15.98 /
mél : ffs.lyon@wanadoo.fr / site : www.ecole-francaise-de-speleologie.com
Président : Philippe KERNEIS / 67, avenue Jean Jaurès / 92140 CLAMART /
☎ : 01.41.90.08.11 / 📞 : 06.07.83.26.88 / mél : kerneis@magic.fr

Environnement : Christophe TSCHERTER / Le Bourg / 43260 St HOSTIEN / ☎ : 04.71.57.68.32 /
📠 : 04.71.07.41.72 / mél : christophe.tscherter@wanadoo.fr

Financière : *poste vacant*

Jeunes : Rémy HELCK / Montréal / 07110 LARGENTIERE / ☎ : 04.75.36.88.26 /
mél : rem.explo@wanadoo.fr

Médicale (COMED) : Jean-Michel OSTERMANN / Bourg / 24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE /
☎ : 05.53.55.04.57 / 📠 : 05.53.62.19.57 / mél : jmostermann001@rss.fr

Plongée : Joëlle LOCATELLI / 4, rue Claude Bernard / 01100 BELLIGNAT / ☎ : 04.74.73.42.43 /
📞 : 06.80.14.92.55 / 📠 : 04.74.73.24.85 / mél : jlocatel@visteon.com

Professionnelle : Pierre RIAS / "La Batteuse" / 26420 St MARTIN-EN-VERCORS /
☎ : 04.75.45.51.69 / 📠 : 04.75.45.53.39 / mél : RIAS.LABATTEUSE@wanadoo.fr

Publications : Pascal VAUTIER / La Haute Voie / 27560 LA POTERIE MATHIEU /
☎ : 06.09.27.86.92 / 📠 : 02.32.57.21.86 / mél : Vautier.pascal@wanadoo.fr

Réd. Chef Spelunca : Philippe DROUIN / Chavannes / 38930 BOUVESSE-QUIRIEU /
☎/📠 : 04.74.83.40.78 / 📞 : 06.80.32.66.07 / mél : cageoffroy@wanadoo.fr

Réd. Chef Karstologia : Jean-Jacques DELANNOY / Laboratoire de Géographie, Université de Savoie /
Campus scientifique / 73376 LE BOURGET DU LAC / ☎ : 04.79.75.81.04 /
📠 : 04.79.75.87.77 / mél : Karstologia@univ-savoie.fr

Relat° et Expédit° Internationales : Marc FAVERJON / rue de Bidon / 07700 St MARCEL-
D'ARDÈCHE / ☎ : 04.75.98.76.46 / 📠 : 04.75.98.66.33 /
☎ : 04.70.30.80.99 / mél : marc-faverjon@ifrance.com

Scientifique : Stéphane JAILLET / 3, voie des Mares / 55000 VILLE-SUR-SAULX /
☎/📠 : 03.29.71.33.49 / mél : stephane-corinne.jaillet@wanadoo.fr

Secours (SSF) : La Charniaz / 73340 BELLECOMBE-EN-BAUGES / ☎ : 05.59.28.71.00 ou si absent :
08.36.61.61.36 code 27.25.18 puis n° de téléphone à rappeler
Président : Christian DODELIN / La Charniaz / 73340 BELLECOMBRE-EN-
BAUGES / ☎/📠 : 04.79.63.83.30 / 📠 : 04.79.31.11.86 /
mél : Christian.Dodelin@wanadoo.fr

Spelunca-Librairie : Alain MORENAS / Route de Vaison / 26110 MIRABEL-AUX-BARONNIES /
☎ : 04.75.27.11.87 / mél : spelunca.librairie@wanadoo.fr

Statuts & R.I. : Jean-Pierre HOLVOET / 6, rue G. de Champeaux / 77720 CHAMPEAUX /
☎ : 01.60.69.97.50 / 📠 : 01.60.69.95.57 / ☎ : 01.64.09.56.88 /
mél : jean-pierre.holvoet@libertysurf.fr

DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Communication externe : Daniel CHAILLOUX / 17, rue Gabrielle d'Estrée / 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX / ☎/📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr

Communication interne : Bernard THOMACHOT / 137, rue Manin / 78019 PARIS /
☎ : 06.14.66.06.64 / mél : bernard.thomachot2@wanadoo.fr

Conservatoire : Damien DELANGHE / 124, rue du Tondu / 33000 BORDEAUX / ☎ : 05.56.96.20.77 /
📠 : 05.56.98.26.62 / mél : eugee@wanadoo.fr

Liaison FEALC (Fédération Spéléologique de l'Amérique Latine et des Caraïbes) :
Alain GILBERT / 8, rue Saint MARTIN / Cité Pasteur / 97300 CAYENNE /
☎/📠 : 05.94.31.65.49 / mél : A.GILBERT@Mdi-guyane.fr

Liaison FSCE (Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne)
Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
☎ : 03.80.85.78.21 / mél : claude.mouret@wanadoo.fr

Liaison UIS (Union Internationale de Spéléologie)
Claude MOURET / 10, chemin du Milieu / 64800 BORDERES / ☎/📠 : 05.59.13.90.17 /
☎ : 03.80.85.78.21 / mél : claude.mouret@wanadoo.fr

Prix fédéraux : Daniel CHAILLOUX / 17, rue G. d'Estrée / 91830 LE-COUDRAY-MONTCEAUX /
☎ : 01.64.93.85.86 / 📠 : 01.64.93.85.86 / mél : dchaillo@club-internet.fr



Siège social : Maison des Sports / 13, rue Jean Moulin / 54510 TOMBLAINE /
mél : lispel@fr.st / site Internet : <http://lispel.fr.st>

Pôle technique : Maison Lorraine de la Spéléologie / 17, rue Chevalier / 55000 LISLE-EN-RIGAUT /
☎ : 03.29.71.30.12

Président : Jean-Luc METZGER / 9, rue Colonel Courtot de Cisse / 54000 NANCY /
☎/📠 : 03.83.27.35.81 / ☎ : 03.83.59.20.55 / mél : metzger@fr.st

Vice-Président : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Jean-Paul KELLER / 47, rue de Sèvres / 54180 HEILLECOURT / ☎ : 03.83.54.28.38

Trésorier adjoint : Sylvie GOBERT / 3, allée de Breda / 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.53.37.22 / ☎ : 06.86.45.20.97 / mél : sylvie.gobert@infonie.fr

Secrétaire : Jean-Pierre BEAUDOIN / 52, Rue Colonel Driant / 55430 BELLEVILLE /
☎ : 03.29.84.24.50

Secrétaire adjoint : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎:03.83.27.79.77 /
☎: 03.83.28.70.28

COMMISSIONS LISPEL

Archéologie : Alain WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 03.83.18.41.41

Audiovisuel : Claude HERBILLON / 25, boulevard Hardeval / 54520 LAXOU / ☎ : 03.83.27.79.77 /
☎ : 03.83.28.70.28

Bibliothèque : Pascal CUXAC / 60, boulevard d'Haussonville / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.41.01.92 /
mél : Cuxac@inist.fr

Canyonisme : Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Enseignement : *poste vacant*

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/☎ : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Informatique : Dominique DUCHAMP / 8, rue des Lilas / 54630 RICHARDMÉNIL /
☎ : 03.83.25.20.46 / ☎ : 03.83.80.43.10 / mél : ASPADUCH@aol.com

Jeunes : Étienne WEBER / 73, rue Charles III / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.37.57.00 /
☎ : 06.63.67.87.66

Plongée : *poste vacant*

Refuge : par intérim, Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/☎ : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / mél : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Scientifique : Alain DEVOS / 5, rue Gorgery / 51170 ARCIS-LE-PONSART / ☎ : 03.26.84.94.01 /
☎ : 03.26.91.36.83 / ☎ : 06.07.41.17.06 / mél : alain.devos@univ-reims.fr

Secours : *poste vacant*



Siège social : Chez Christophe PRÉVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/☎ : 03.83.90.30.25 / mél : cds54@fr.st / site Internet : <http://cds54.fr.st>

Président : Christophe PREVOT / 17, rue de l'Ermitage / 54600 VILLERS-LÈS-NANCY /
☎/☎ : 03.83.90.30.25 / ☎ : 06.83.66.36.83 / ☎ : 03.29.91.19.70 / mél : president@cds54.fr.st

Vice-président 54-nord : Joël LEFEBVRE / 150, rue Mac-Mahon / 54000 NANCY / ☎ : 03.83.30.77.55

Vice-Président 54-sud : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / méil : daniel.prevot@univ-nancy2.fr

Trésorier : Cyril WIRTZ / 99, avenue Joffre / 54200 ECROUVES / ☎ : 03.83.63.00.83 /
📠 : 06.74.35.07.05

Secrétaire : Sylvie GOBERT / 3, allée de Breda / 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY /
☎/📠 : 03.83.53.37.22 / 📞 : 06.86.45.20.97 / méil : sylvie.gobert@infonie.fr

Correspondant EFS : Romain CABANSKI / 151, rue des Jardins / 57600 FORBACH /
☎ : 03.87.84.21.69 / méil : correspondant_efs@cds54.fr.st

Environnement : Daniel PREVOT / 2, rue de Cronstadt / 54000 NANCY / ☎/📠 : 03.83.27.01.93 /
☎ : 03.83.39.64.40 / méil : commission_environnement@cds54.fr.st

Lexique : ☎ : téléphone domicile / 📞 : téléphone portable / ☎ : téléphone travail / 📠 : télécopieur
--

Annexe 1 : comptes-rendus des réunions de CD

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 29 mai 2002

Présents : Sylvie GOBERT, Jean-Paul KELLER, Martial MARTIN, Jean-Luc METZGER, Christophe PRÉVOT, Daniel PRÉVOT, Cyril WIRTZ

Absents : Dominique DUCHAMP, Joël LEFEBVRE, Denis RODANGE

Résumé des délibérations :

Achat d'une grande tente

Depuis l'année dernière le CDS avait en projet d'acheter une grande tente pour ses camps, ses expositions, les secours et exercices... Il fallait compter entre 2 300 et 3 000 € Martial MARTIN a trouvé du matériel d'occasion de l'armée (3 tronçons en toile plastique d'environ 2,5 m sur 4 m) pour 884,20 € Il est chargé par le Comité de réaliser l'achat.

De plus, ce matériel sera disponible pour les clubs et la Ligue en location avec chèque de caution. Les tarifs seront fixés ultérieurement.

Aide financière aux formations diplômantes

Cyril WIRTZ a effectué un stage de Préposé au Tirs et a obtenu son Certificat. Le stage lui a coûté 442,10 € La LISPEL a pris en charge 50 % des coûts (221,05 €). Pour sa part le CDS prend en charge 25 % des coûts (110,53 €).

Articles prévisionnels de SIMM

Chacun va faire son possible pour que les articles prévus pour les numéros 4, 5 et 6 (voir comptes-rendus précédents) soient faits. Il serait souhaitable que des articles de spéléo et de travaux des clubs soient publiés...

État du budget

À la fin mai le compte courant était créditeur de 1 305,34 € Le budget actuel est :

RECETTES		DÉPENSES	
Stages vacances (déc. 2001)	57,93 €	Frais postaux	207,32 €
Stage technique du CDS	170,04 €	Tirage SIMM	36,70 €
		Stage technique du CDS	77,00 €
TOTAL	227,97 €	TOTAL	321,02 €
À PERCEVOIR		À PAYER	
Stages vacances (déc. 2001)	28,97 €	Stages vacances (déc. 2001)	69,00 €
Quote-part LISPEL	650,00 €	Frais administratifs	35,00 €
Produits financiers	100,00 €	Frais postaux et SIMM	305,98 €
Subvention CG-54	550,00 €	Tente armée 3 tronçons	884,20 €
Subvention FNDS	4 100,00 €	Aide aux formations	4 100,00 €
Subvention DDJS	2 000,00 €	Achats combinaisons DDJS	2 000,00 €
Stages vacances DDJS	1 439,10 €	Achats de matériels divers	1 680,00 €
TOTAL FINAL	9 096,04 €	TOTAL FINAL	9 395,20 €

En l'état des prévisions, le budget pourrait être déficitaire de 299,16 € Néanmoins c'est très incertain car tout dépend des subventions et des aides prévues aux formations.

Logo du CDS

Le projet de logo réalisé par Christophe PREVOT et Pascal CUXAC est intéressant mais doit être poursuivi. Jean-Luc METZGER signale avoir parmi ses connaissances un graphiste. Ils se chargeront de poursuivre le projet.

Stage technique du CDS d'avril 2002

Le stage s'est bien déroulé. Le coût individuel pour la semaine est de 133,00 €. Le CDS a reçu un reliquat de 170,04 € et a payé le carburant (77,00 €). La question de l'indemnisation du matériel prêté par l'USAN est discutée : il y a accord de principe. Christophe PREVOT est chargé d'établir des tarifs en fonction du matériel emprunté en se basant sur une suggestion de calcul basée sur l'amortissement du matériel sur 5 ans à raison de 40 jours d'utilisation annuelle.

Stages vacances DDJS-54

Le calendrier de juillet et août est plein mais il n'y a encore aucun cadre déclaré. Christophe PREVOT va envoyer un rappel à chaque cadre du département avec le calendrier. Il y a néanmoins un problème dans le fait que les associations demandeuses considèrent leurs réservations comme acquises mais peuvent annuler le jour même pour manque de participants... Christophe en discutera avec le responsable à la DDJS, Jean PETER.

Travaux prévisionnels

Le Président souhaite que le plan d'ancrages permanents débuté en 2000 prenne en compte la salle du Clocher dans la grotte Ste Reine à Pierre-la-Treiche ainsi que le brochage des puits du spéléodrome de Nancy. Le Comité donne un accord de principe.

La grotte du Chaos (et notamment le porche d'entrée) est parcourue par des groupes en initiation. Il est rappelé que la zone est dangereuse. Néanmoins rien ne signale le danger sur place... Christophe PREVOT et Cyril WIRTZ vont s'occuper de préparer et installer des panneaux. Il serait souhaitable que les travaux de protection (pose de barreaux) avancent plus rapidement...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après 2h15 de délibérations à 21h45.

Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du 4 octobre 2002

Présents : Jean-Paul KELLER, Jean-Luc METZGER, Christophe PRÉVOT, Daniel PRÉVOT, Cyril WIRTZ

Absents : Dominique DUCHAMP, Sylvie GOBERT, Joël LEFEBVRE, Martial MARTIN, Denis RODANGE

Résumé des délibérations :

À 19h seules 2 personnes étaient présentes. Il a fallu attendre 19h30 pour atteindre 4 présents et pouvoir débiter la réunion, le Comité ne pouvant délibérer valablement que si un tiers au moins des membres est présent (article 12 des statuts).

Approbation à l'unanimité du compte-rendu précédent (réunion du 29 mai 2002)

Reprise de 2 points de la précédente réunion

➤ **Logo du CDS :** Le logo du CDS a été retravaillé. Le nouveau projet convient aux membres du Comité. Il sera présenté et proposé à l'AG 2003. Le voici dans sa version noir et blanc :



➤ **Stage technique du CDS d'avril 2002 :** Le bilan financier a été établi d'après la liste du matériel prêté par l'USAN au stage spéléo d'avril :

Matériel prêté par l'USAN	Qté	Prix Unitaire Neuf	PUN en francs	Prix Total Neuf	Coût journalier (amortissement de 40 j/an sur 5 ans)	Amortissement sur 7 jours
Anneau de sangle	12	3,00 €	19,68 F	36,00 €	0,18 €	
Baudrier complet	2	250,00 €	1 639,89 F	500,00 €	2,50 €	
Bidon 6 L	6	7,50 €	49,20 F	45,00 €	0,23 €	
Casque éclairage mixte	2	185,00 €	1 213,52 F	370,00 €	1,85 €	
Déviateur	6	5,30 €	34,77 F	31,80 €	0,16 €	
Kit-bag	10	41,00 €	268,94 F	410,00 €	2,05 €	
Mousqueton + plaquette	40	18,00 €	118,07 F	720,00 €	3,60 €	
Petit mousqueton	40	6,00 €	39,36 F	240,00 €	1,20 €	
Maillon rapide	40	6,00 €	39,36 F	240,00 €	1,20 €	
Frein-poulie	2	62,00 €	406,69 F	124,00 €	0,62 €	
Corde Ø 8 mm (en m)	237	1,00 €	6,56 F	237,00 €	1,19 €	
Corde Ø 9 mm (en m)	355	1,50 €	9,84 F	532,50 €	2,66 €	
TOTAL				3 486,30 €	17,43 €	122,02 €

Sur cette base (arrondis de tarifs du catalogue EXPÉ 2001), le Comité décide à l'unanimité de verser 120 € à l'USAN en remerciement du prêt de matériel pour le stage d'avril 2002.

Rappel de l'ordre du jour

1. bilan du partenariat avec la DDJS-54 et prévisions 2002-2003,
2. état du budget,
3. état et répartition des subventions,
4. des idées pour les numéros 10 et 11 de SIMM,
5. mise en place d'un stage pour 2003,
6. informations et questions diverses.

Partenariat DDJS54

Le Président déplore le faible investissement des cadres fédéraux du département. Sur les 120 demi-journées réservées, seules 14 ont pu être assurées par 5 cadres du département. Ce partenariat est très positif en termes financiers (2 subventions de 2 286 € pour l'achat de matériel et un gain d'environ 27 € par sortie encadrée, frais de cadre déduits) ainsi que pour nos relations avec nos autorités de tutelles. Une discussion avec Jeunesse et Sport s'impose pour tenter de permettre l'encadrement par des non-diplômés afin de pouvoir satisfaire au mieux la forte demande.

État et répartition du budget au 4 octobre

RECETTES		DÉPENSES	
Quote-part LISPEL	693,48 €	Tenue de compte <i>La Poste</i>	1,77 €
Subvention DDJS54	2 286,00 €	Frais de bureaux	357,68 €
Subvention FNDS	300,00 €	Remboursements	415,53 €
Subvention CG54	686,00 €	Versement USAN	120,00 €
Stages (avril + DDJS54)	771,90 €	Matériel	961,20 €
TOTAL	4 737,38 €	TOTAL	1 856,18 €
À PERCEVOIR		À PAYER	
Produits financiers	100,00 €	Frais postaux et SIMM n°9	115,00 €
Stages vacances DDJS54	484,00 €	Cadres pour stages DDJS54	299,00 €
		Matériel DDJS54	2 286,00 €
TOTAL FINAL	5 321,38 €	TOTAL FINAL	4 556,18 €

En l'état des prévisions, **le budget est créditeur de 765,20 €**. Néanmoins, il avait été prévu lors de l'AG 2002 de reverser une participation aux jeunes participants au stage d'avril en fonction des subventions obtenues et du budget. En l'état actuel, on pourrait envisager de verser jusqu'à 70 € à chacun des 10 jeunes ayant participé à l'intégralité du stage. Ayant versé 133 € individuellement, cela ferait une charge de stage de 47 % par stagiaire. Il est rappelé que le CDS dispose également d'un livret sur lequel sont déposés 3 330,32 €

Stage technique 2003

Comme en 2002 le CDS organisera un stage technique (Découverte / Progression en classique / Equipement en classe 3 et 4). Il aura lieu du 22 février au 1^{er} mars au centre des Chenestrels dans le Doubs. Les modalités du stage devraient être reconduites par la prochaine AG.

Articles prévisionnels de SIMM

Chacun va faire son possible pour que les articles prévus pour les numéros 4, 5 et 6 (voir comptes-rendus précédents) soient faits. Il serait souhaitable que des articles de spéléo et de travaux des clubs soient publiés...

Informations et questions diverses

- **Assemblée générale 2003** : elle aura lieu le samedi 25 janvier à 16h à NANCY. Un repas dans un restaurant nancéien suivra. Cyril WIRTZ s'occupe du restaurant.
- **Convention secours** : François BOYETTE, Conseiller technique auprès du préfet, nous informe de la dénonciation de la convention liant le Spéléo secours départemental et la Préfecture. Affaire à suivre...
- **Matériel du CDS** : il y a des problèmes de gestion du matériel dus à la promiscuité des matériels de la Ligue, du CDS et de l'USAN dans les locaux de l'USAN : les spéléos de l'USAN prennent facilement le matériel du CDS pour leurs propres sorties ou autres. La seule solution envisagée serait de disposer de locaux propres dont seuls des responsables du CDS auraient les clés... Où ? Et à quel coût ?
- **Tarifs fédéraux 2003** : la licence passe à 27,8 € (+4,9 %) et l'assurance option 1 à 37 € (+19,4 %).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après 1h45 de délibérations à 21h15.

Annexe 2 : dénonciation de la convention "secours"

CABINET DU PREFET

NANCY LE,

SERVICE INTERMINISTRIEL DE
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

REF : LG/MNF

AFFAIRE SUIVIE PAR : M. LAURENT GRUNTZ

☎ 03.83.34.25.48

☎ 03.83.34.25.51

e-mail : Laurent.GRUNTZ@meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par circulaire en date du 20 août dernier, M. le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales m'a informé que la convention nationale d'assistance technique en matière de secours spéléologiques qui avait été signée avec la Fédération Française de spéléologie le 15 octobre 1985, n'a pas été reconduite.

Cette abrogation entraîne un certain nombre de conséquences sur le plan départemental :

- tout d'abord elle rend caduque la convention d'assistance départementale signée le 8 août 1989, entre votre prédécesseur, le Préfet et le président de la commission administrative du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
En conséquence, lors d'interventions engagées dans le cadre d'opérations de secours sous terre, la sollicitation de vos membres se fera par réquisition, conformément aux articles 10 et 11 de la loi n° 87.565 du 22/7/87 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs.
- ensuite, elle modifie le régime de remboursement des frais engagés. Suivant la loi 96.369 du 3/5/96, relative aux services d'incendie et de secours, plus aucune vacation de sapeur-pompier volontaire ne pourra être versée aux spéléologues du spéléo-secours français, s'ils n'ont pas la qualité de sapeur-pompier volontaire. Aussi mon arrêté du 1^{er} octobre 1979, lequel nommait M. BOYETTE comme conseiller technique et l'indemnisait sur la base de vacations d'officier de sapeur-pompier volontaire, sera prochainement abrogé.
- enfin je vous précise que le remboursement des frais engagés se fera sur la base de l'article 13 de la loi du 22/7/87 modifiée lequel dispose que : *"les dépenses directement imputables aux opérations engagées par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics ainsi que les charges supportées par les personnes privées seront remboursées par la collectivité publique qui a bénéficié des secours"*.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait, qu'en cas d'intervention, les membres du spéléo secours français seront placés sous l'entière responsabilité opérationnelle de l'officier de sapeur-pompier désigné comme "commandant des opérations de secours" et ce, pendant toute la durée des opérations.

Enfin, je vous serais obligé de bien vouloir informer les membres de votre fédération de ces nouvelles dispositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma vive considération.

Le Préfet,